



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

**OBJET : 12-3 - BUDGET PRINCIPAL
VILLE - EXERCICE 2015 - AFFECTATION
DU RESULTAT**

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

141016

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 JUIN 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 JUIN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

12-3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2015 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M14,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **16 655 604,11** euros ;
- un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de **3 411 051,65** euros ;

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par **39 voix POUR** sur **46** (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS et 4 abstentions : Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO)

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	15 562 979,18
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1 092 624,93
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	16 655 604,11
· à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
· à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	3 411 051,65
Solde disponible	13 244 552,46
affecté comme suit :	
· affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
· affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	13 244 552,46

12-3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2015 - AFFECTATION DU RESULTAT


Commission(s) :

B) DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) le cas échéant , affectation de l'excédent antérieur reporté	

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.12-3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2015 - AFFECTATION DU RESULTAT -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : DCM1710-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160617-DCM1710-16-DE

Date de décision : 17/06/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers